

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

EPCI OU SYNDICAT MIXTE : SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC
ET ETANG

TOUT EPCI OU
SYNDICAT MIXTE

EPCI à fiscalité propre :

Effectif légal du comité syndical

TABLEAU DU COMITE SYNDICAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

PRÉFECTURE DE L'HERAULT

21 MAI 2026

DRCL - PLATEFORME

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du comité syndical. Après le président, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les vice-présidents puis les délégués syndicaux.

L'ordre du tableau des vice-présidents est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Délégués Syndicaux
-------	-----------------------	---------------------------	---------------	----------------------	--	--	--------------------

¹ Préciser : Président, vice-président... (indiquer le numéro d'ordre des vice-présidents) ou conseiller.

1	Président	M	Naiguera Nicolas	05/10/76	19/05/26	13	C.A. Pays de l'Or
2	Premier Vice-Président	M	Boursseau Antoine	20/11/78	19/05/26	25	C.C. Pays de l'Or - Villeurbanne
3	Deuxième Vice-Président	M	Samet Laurent	12/10/79	19/05/26	25	C.C. Grand Pic Saint-Loup
4	Troisième Vice-Président	M	Filhol Jean-Pierre	01/10/60	19/05/26	25	C.C. Terre de Combrigue
5	Quatrième Vice-Président	M	Ducharme Marc	01/12/77	19/05/26	25	C.C. Pays de Sommières
6	Cinquième Vice-Président	M	Derviondt Denis	24/08/62	19/05/26	25	C.A. Grand Agglo
7	Sixième Vice-Président	M	Feray Fabrice	15/10/72	19/05/26	21	Grand-Viel
8	Délégué Syndical	Mme	Talleret Irène (Bureau)	16/02/58	19/05/26	25	CCG PSL
9	Délégué Syndical	Mme	Gallas Françoise	13/05/65	19/05/26		C.C.G. PSL
10	Délégué Syndical	M	Krawczyk Romain	29/08/82	19/05/26		CCG PSL
11	Délégué Syndical	M	Puina Philippe	03/02/86	19/05/26		CCG PSL
12	Délégué Syndical	Mme	Bonfils Veronique	08/06/65	19/05/26		LA
13	Délégué Syndical	M	Cabret Christophe (Bureau)	01/07/68	19/05/26	25	LA
14	Délégué Syndical	M	Nicolas Jean Louis	09/05/53	19/05/26		CCPS
15	Délégué Syndical	Mme	Bouquet Madeline	09/11/54	19/05/26		CCPS
16	Délégué Syndical	M	Therond Alain (Bureau)	09/08/62	19/05/26	25	CCPS
17	Délégué Syndical	M	Eoste Vincent	27/01/69	19/05/26		CCPVI

18	Délégué Syndical			Agnel Thierry	06/07/53	19/05/26		CCRVV
19	Délégué Syndical			Pébo Angél (Bureau)	14/08/69	19/05/26	25	CCRVV
20	Délégué Syndical			Eriche Jean-Philippe (Bureau)	09/01/64	19/05/26	25	CCTC
21	Délégué Syndical			Combe Florence	08/02/61	19/05/26		CCTC
22	Délégué Syndical			Braunes Philippe	17/05/62	19/05/26		CCTC
23	Délégué Syndical			Sardin Pascal	23/12/62	19/05/26		CAPOA
24	Délégué Syndical			Fandos Gorges	04/04/56	19/05/26		CAPOA
25	Délégué Syndical			Sanchez Dominique	27/09/67	19/05/26		CAPOA

Cachet du Syndicat :



Certifié par le Président,

A, le *Lund - Vred*

, le *19/05/2026*